



Le Cameroun s'apprête à élaborer une Charte du patient, une annonce faite par le ministre de la Santé publique, Manaouda Malachie, le lundi 18 septembre.

Ce document, qui sera élaboré suite à des consultations, établira les droits fondamentaux et obligations des patients et de leurs familles au sein des formations sanitaires. Le ministre a souligné l'importance de la contribution de toutes les intelligences nécessaires pour une charte adaptée à différents contextes et acceptée par tous.

Cette annonce a été faite lors d'une conférence de presse à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité des patients. Le thème de cette année était "Faire des patients les acteurs de leur propre sécurité". En attendant les consultations formelles, le ministre invite tous les acteurs et personnes intéressées à apporter leurs contributions par courrier ou par voie électronique.

La Charte du patient vise à améliorer la relation soignant-soigné, minimiser les malentendus et réduire les erreurs pouvant conduire au décès du patient. Au Cameroun, les relations entre les professionnels de santé, les patients et leurs proches sont parfois tendues. Les violences

envers les patients ou perpétrées par ces derniers sur le personnel de santé sont régulièrement rapportées.

Cette annonce intervient quelques jours après la Conférence mondiale sur la sécurité des patients tenue à Genève et en ligne. La conférence a abouti à un accord sur la première Charte sur les droits en matière de sécurité des patients. Cette charte décrit les droits fondamentaux de tous les patients dans le contexte de la sécurité des soins de santé.

L'OMS estime qu'un patient sur dix subit des préjudices dans les établissements de santé et chaque année, plus de trois millions de décès surviennent à la suite de soins non sécurisés. La plupart de ces préjudices sont évitables et la collaboration des patients, des familles et des aidants est essentielle pour réduire ces préjudices. Le Cameroun pourrait s'appuyer sur les dispositions de la nouvelle Charte sur les droits en matière de sécurité des patients pour élaborer son document national.